De la nécessité de défendre Salah Abdeslam

29 avril 2016

Amaury Bousquet, étudiant en droit, insiste, au nom de quelques principes communs, sur l'urgence de garantir à Salah Abdeslam une défense effective et inconditionnelle.

« *Comment peut-il défendre un terroriste ?* » Cette interrogation scandalisée,, ou ses inévitables variantes (« *comment peut-il défendre un pédophile, un violeur, un tueur d'enfant ?* »), ressurgit tristement à chaque fois qu'un drame soulève l'opinion.

Alors doit-on défendre Salah Abdeslam ? Et doit-il bénéficier de l'aide juridictionnelle ? Assurément, la réponse est affirmative. Il en va de l'honneur de notre justice et de notre État de droit.

Chacun a été bouleversé par les horreurs de janvier et de novembre 2015. Pourtant, il me paraît indispensable que l'un de leurs auteurs soit conseillé, assisté et défendu, comme tout suspect, déviant ou criminel doit l'être. Et le cas échéant, s'il faut, pour assurer l'effectivité de cette défense, que la collectivité publique lui vienne financièrement en aide, alors il doit pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Dans un État de droit, tout homme, quel que soit son crime et bien qu'il soit le pire des salauds, peut et doit être défendu.

Si chacun semble d'emblée en accord avec ce principe, il est pourtant fréquent que l'on invente des exceptions : pas lui, il ne le mérite pas, ce qu'il a fait est trop grave, trop abominable. Bien au contraire, plus le crime est grave ou horrible, meilleure doit être la défense. L'essence de l'État de droit est de le faire respecter jusqu'au bout, sans faire d'exception au cas par cas.

Il faut exiger de notre institution judiciaire, de notre société, qu'elles assurent un traitement digne et un procès équitable à tous les justiciables, sans distinction selon la qualité de la personne qui fait l'objet des poursuites ou la nature des agissements qui lui sont reprochés.

Peut-être cette permanence de l'exercice des droits de la défense devrait-elle être enseignée au collège, au titre de l'instruction civique, laquelle doit participer mieux qu'actuellement à la formation de citoyens et de justiciables avertis. De la sorte, nous entendrions moins de personnes s'indignant un peu hâtivement que l'on puisse défendre

untel, se compromettant sans désemparer dans une surenchère de l'exception et de la démagogie.

Je ne tiendrais pas de tels propos, me diriez-vous, si moi ou l'un de mes proches avions été frappé par les attaques de novembre 2015. Je n'en sais rien. Je pense que si. Sans davantage de nuance. Comme j'assurerai, dans quelques années, la défense de leurs auteurs, animé par la minuscule fierté de participer, à ma mesure, au combat que nous leur livrons.

C'est précisément le fait que nous garantissons à un terroriste – ou poursuivi comme tel – la certitude qu'il ne sera pas traité différemment qui nous distingue d'eux et de ce qu'ils prétendent incarner. Parce que, en tout état de cause et quelles que soient les circonstances propres à nous en distraire, nous plaçons le droit au-dessus de notre colère, de notre émotion, de notre besoin de réparation. Parce que nous ne nous leur concédons pas ces valeurs les plus essentielles qui font notre humanité et notre grandeur. Parce que nous ne nous abaisserons jamais à leur niveau. C'est la meilleure réponse que nous puissions adresser aux messagers de l'obscurantisme.

Imaginons un instant que nous refusions à Salah Abdeslam le droit d'avoir un avocat et que nous l'enfermions *sine die* dans un Guantanamo français sans avoir été jugé équitablement. Pourrions-nous continuer à nous prévaloir d'être une démocratie respectueuse des droits et des libertés de chacun ? Et quelle différence subsisterait-il entre ces barbares et nous ?

Notre société gagne à commettre à chaque criminel, y compris ceux qui tentent de la détruire, une défense digne de ce nom.

Au nom des principes que j'ai évoqués, et aussi parce que tant qu'il n'aura pas été jugé et déclaré définitivement coupable de ce qu'on lui reproche, et pour difficile que cela soit à entendre, l'intéressé n'est qu'un suspect, qui bénéficie en tant que tel du droit à la présomption d'innocence.

Autrement, et sans doute subsidiairement, le procès de Salah Abdeslam, s'il se tient un jour, nous permettra peut-être d'identifier, à défaut de véritablement comprendre, les motivations profondes – sociologiques, religieuses, idéologiques – qui ont pu pousser un homme d'une vingtaine d'années à se retourner contre son pays et à tuer froidement, directement ou par commandite, des dizaines de ses semblables. Par-là, il nous aidera à refaire à sa place, avec le recul qui sont les nôtres, le raisonnement ou le cheminement qui ont été les siens pour, espérons-le, être en mesure de prévenir, à l'avenir, de tels drames.

Quelles que soient les atrocités qu'il a pu commettre et au titre desquelles son implication et, le cas échéant, le niveau de celle-ci, restent à démontrer, il n'en reste pas moins, si certains en doutent, que Salah Abdeslam est un être humain, qui doit pouvoir être entendu.

Les attaques du 13 novembre ont causé un tel traumatisme collectif qu'il est d'autant plus important que le procès soit tenu dans des conditions exemplaires, avec une discussion contradictoire des éléments à charge et un accusé qui puisse faire entendre sa voix.

Dans une telle situation, l'avocat ne partage évidemment pas les convictions de son client, pas plus qu'il n'approuve les faits qui lui sont reprochés, et je doute sérieusement que Franck Berton, très certainement meurtri, comme nous l'étions tous, au soir du 13 novembre, tente, s'il lui est donné de défendre l'intéressé plus avant, de justifier, atténuer, relativiser la dimension de ces attaques, et moins encore qu'il se fasse la caution démocratique de l'idéologie de haine et de dévastation de son client.

Dans le strict respect de son serment, l'avocat défend l'homme, tente d'expliquer ce qui l'a conduit à commettre l'irréparable, mais il ne cautionne rien. Profond humaniste, il s'érige comme un rempart entre celui qui a commis une faute et la demande de vengeance du corps social. « *Les défendre tous* ». Une belle vocation, et la noblesse d'une société démocratique moderne et incorruptible dont les valeurs ne sont pas négociables et ne doivent pas varier au gré de l'air du temps ou de la douleur collective.

Évidemment, le cœur n'est pas à rire quand on sait le nombre des morts qui maculent ce dossier. Pour autant, réjouissons-nous que notre État de droit continue à fonctionner, vaille que vaille, malgré la récurrence des assauts sanglants de ceux qui n'ont d'autre ambition que de le détruire.